

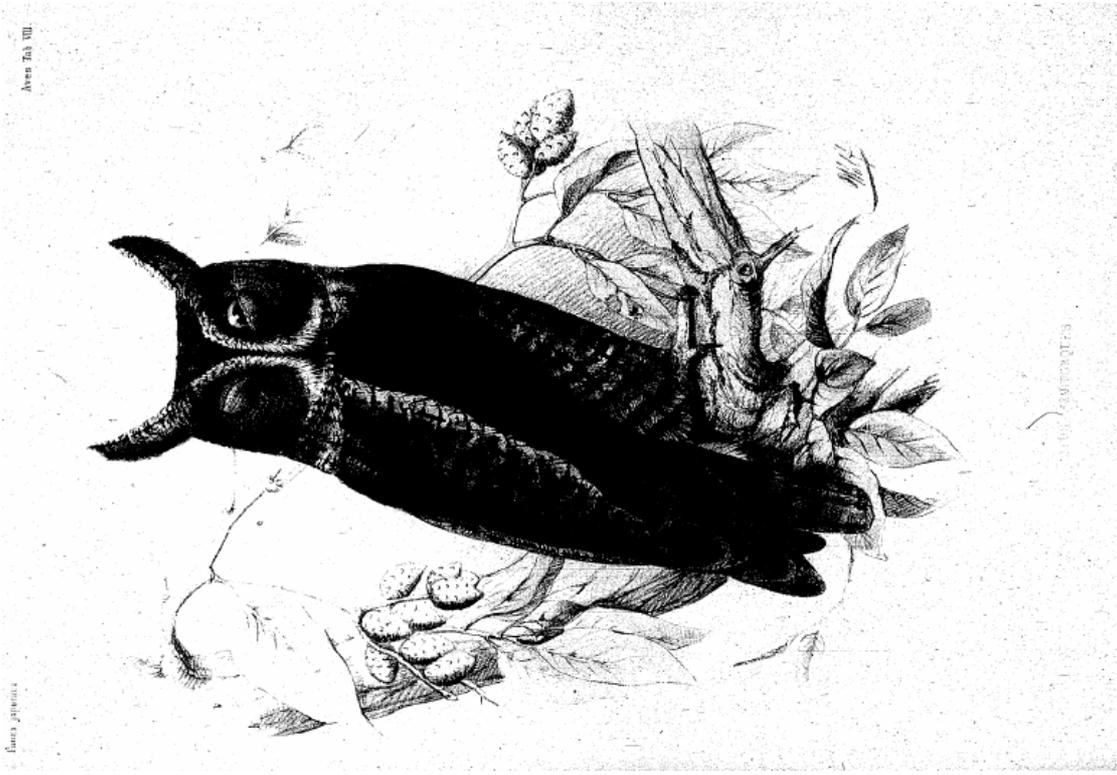
LES BUSES BONDRÉES. PERNES.

1.) LA BUSE BONDRÉE ORDINAIRE. PERNES APIVORUS. — Cette espèce, qui a été observée dans presque toutes les parties de l'Europe, à l'exception des régions arctiques, dont nous avons reçu un individu tué à la côte de Guinée, que Rüppell a rencontrée en Égypte et dans l'Arabie pétrée, qui se trouve, suivant Pallas, quoique en petit nombre, dans toute la Sibérie, habite également le Japon, d'où nos voyageurs ont apporté en Europe deux femelles adultes, qui ne se distinguent ni par leurs couleurs ou par leurs dimensions, ni par leurs formes ou leur organisation, des individus tués dans les différentes contrées que nous venons de nommer. Il paraît par conséquent que l'espèce du Japon est la même que celle de l'Europe; mais nous ignorons, si elle présente, dans ces contrées lointaines, soit suivant le sexe et l'âge, soit suivant les individus, des différences aussi considérables dans la distribution des teintes, que comme cela a lieu en Europe.

LES OISEAUX DE PROIE NOCTURNES.

LES HIBOUS. OTUS.

1.) LE HIBOU PETIT-DUC A DEMI COLLIER. OTUS SEMITORQUES. Pl. VIII, figure d'une femelle adulte. — L'espèce nouvelle que nous ferons connaître dans les lignes suivantes appartient au nombre de celles qui sont intermédiaires par leur taille entre les hibous d'Europe connus sous les noms de petit-duc et moyen-duc, mais que l'on a l'habitude de comprendre dans le genre des petits-ducs ou Scops, parce qu'elles conviennent entre elles et avec le petit-duc, en ce qu'elles ont l'ouverture de l'oreille étroite, comme les grands-ducs, tandis que cette ouverture est assez large dans les moyens-ducs et les hibous à aigrettes courtes. Les espèces cependant que l'on a comprises dans ce genre, s'éloignant souvent les unes des autres d'une manière assez sensible par d'autres caractères et par l'ensemble de leur physionomie, ce genre de Scops dans le sens des naturalistes modernes, ne laisse pas d'être susceptible d'un nouveau démembrement. En effet, on distingue dans ce genre artificiel trois groupes naturels. Le premier comprend l'Otus leucotis du Sénégal, figuré dans les planches coloriées 16, espèce remarquable par ses doigts gros et son bec extrêmement fort, par son disque facial peu développé, par des aigrettes assez longues, par la forme lancéolée des plumes des parties inférieures, par sa deuxième rémige aussi longue que les deux suivantes, par ses plumes de l'aile nullement pourvues d'échancrures, à l'exception de la première rémige, qui offre une échancrure à la barbe interne et de la deuxième rémige dont la barbe externe est pourvue d'une faible échancrure; enfin par d'autres caractères moins saillants, tels que la texture plus serrée de son plumage, la distribution et les nuances diverses des teintes, etc. Cette espèce curieuse est intermédiaire par sa taille entre les hibous moyen-duc et petit-duc d'Europe. — Le deuxième groupe du soi-disant genre des petits-ducs comprend les espèces semblables ou un peu inférieures par leur taille à l'espèce du premier groupe. Elles ont le disque facial plus large, leur aigrettes sont assez déve-



loppées; leur bec et les doigts sont de grandeur moyenne; leurs tarses sont chez quelques-uns emplumés ainsi que les doigts, dans d'autres les plumes des doigts prennent la forme de soies, et d'autres encore ont les doigts ou même une partie du tarse entièrement nus; elles ont toutes la quatrième rémige plus longue que les autres, et il y a toujours quatre rémiges dont les barbes, tant les internes que les externes, offrent des échancrures bien sensibles. A ce groupe appartiennent les espèces suivantes: 1.) *Otus asio*, de l'Amérique du nord, 2.) *Otus brasiliensis* du Brésil, 3.) *Otus manadensis*, ou *Scops manadensis*, figuré dans l'Astrolabe, Oiseaux, Pl. 2, fig. 2, de Célèbes, 4.) *Otus noctula*, *Strix noctula*, Planches coloriées 99, 5.) *Otus magicus* ou *Strix magica*, S. Müller, espèce découverte par nos voyageurs à Amboine et à Célèbes, 6.) *Otus mantis*, espèce inédite, rapportée de Bornéo par MM. Diard et Müller, et 7.) l'espèce nouvelle figurée dans cet ouvrage sous le nom d'*Otus semitorques*. — Le troisième groupe renferme le petit-duc d'Europe, *Otus scops*, avec ses variétés ou races. Cette espèce, le plus petit de tous les hiboux, a les plumes de l'aigrette peu développées et moins susceptibles d'être érigées que dans les autres espèces; son disque facial est petit; les doigts sont nus; la troisième rémige est la plus longue de toutes, et il n'y a que trois rémiges qui soient pourvues d'échancrures sensibles, tant à la barbe externe qu'à l'interne.

Quant aux différentes espèces du groupe auquel appartient le hibou petit-duc à demi-collier, on peut leur assigner les traits distinctifs suivants. 1.) *Otus asio*; ailes de six pouces à six pouces et demi; barbe externe des deux premières rémiges dentelée; pieds couverts d'un duvet touffu, qui prend sur les doigts la forme de soies; échancrures des ailes fortement prononcées; teinte dominante du plumage, tirant tantôt sur le blanc, tantôt sur le brun-roux de rouille très-intense. Habite l'Amérique du Nord. 2.) *Otus brasiliensis*, ne paraît différer du précédent que par sa taille un peu moins forte et par des nuances un peu diverses dans les teintes du plumage. Habite l'Amérique méridionale. 3.) *Otus semitorques*; ailes de six à sept pouces; échancrures des rémiges assez prononcées; la première rémige seulement dentelée à son bord externe; tarses couverts d'un duvet dense qui se prolonge aussi sur le dessus des doigts, où il est cependant plus clair-semé; teintes du plumage tirant sur le roux de rouille clair; un collier clair assez large entre le cou et le dos. Habite le Japon. 4.) *Otus magicus*, taille, distribution et nuances des teintes en général comme dans le précédent; point de collier sensible; la première rémige seulement dentelée à son bord externe; tarses couverts d'un duvet peu touffu et qui ne se voit que sur le devant des trois premiers quarts de la longueur du tarse; les autres parties du tarse ainsi que les doigts totalement nus; échancrures des rémiges moins prononcées que dans les précédents. Découvert à Amboine et à Célèbes. 5.) *Otus noctula*, longueur des ailes d'environ cinq pouces et demi; échancrures des rémiges médiocrement prononcées; la première rémige seulement dentelée à son bord extérieur; tarses couverts d'un duvet touffu qui se prolonge jusque sur la base des doigts; doigts nus; plumage fortement varié de brun noir. Habite les îles de Java et de Sumatra. 6.) *Otus mantis*; caractères essentiels comme dans le *noctula*; taille moins forte, les ailes n'offrant que quatre pouces et trois quarts à cinq pouces en longueur. Teintes tirant sur le roux de rouille clair, mais offrant une distribution tout à fait particulière, en ce que les parties supérieures sont

parsemées de petites taches claires en forme de flèche, et que les taches foncées des parties inférieures sont très-petites et le plus souvent en forme d'un I à corps assez gros; le front est d'un roux jaunâtre pâle. Patrie, l'île de Bornéo. 7.) *Otus manadensis*; taille et tous les principaux caractères comme dans le *noctula*, mais à doigts un peu plus courts et à aigrettes moins développées, caractères qui rapprochent cette espèce en quelque sorte des véritables *Scops*, auxquels elle ressemble aussi par la distribution des teintes de son plumage. Observée dans le district de Manado à Célèbes.

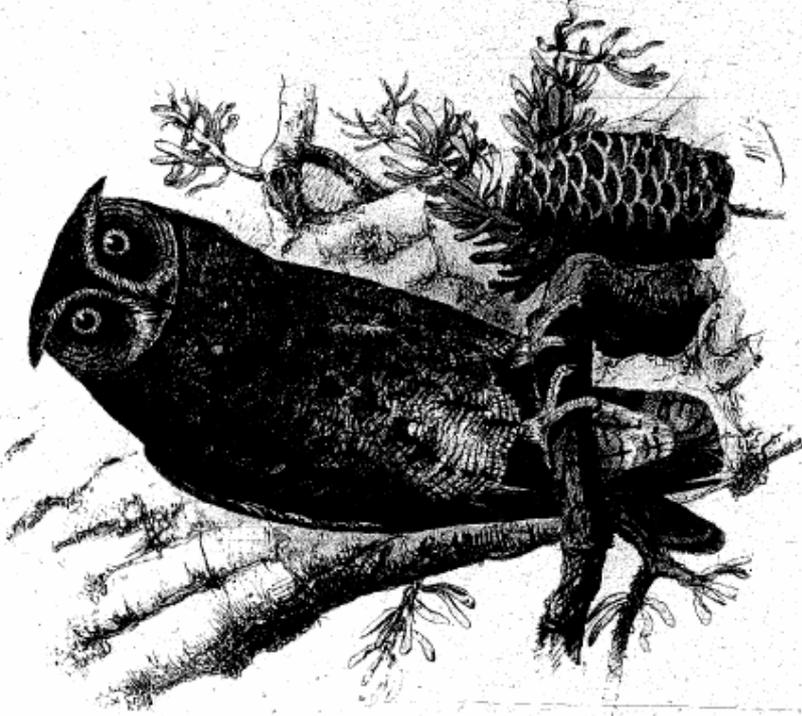
Nous ferons maintenant suivre une description plus détaillée du hibou petit-duc à demi-collier du Japon. Longueur totale, de huit à neuf pouces; longueur des ailes, de six à sept pouces; queue, deux pouces et trois quarts à trois pouces et un quart; longueur du doigt de milieu depuis le point de sa réunion avec le doigt interne jusqu'à la base de l'ongle, de huit à neuf lignes; le tarse est haut d'environ un pouce et demi. Les ailes sont comme d'ordinaire assez longues pour atteindre, quand elles se trouvent pliées, à peu près l'extrémité de la queue. La cinquième rémige est presque aussi longue que la quatrième, et la troisième plus courte seulement de deux lignes que la quatrième; la deuxième est un peu plus courte que la sixième, et la première égale en longueur la neuvième. Les deux premières rémiges sont à leur partie postérieure fortement courbées dans le sens de dehors en dedans. La barbe externe de la première rémige offre le long de son bord externe, des dentelures assez prononcées et produites par ses petites barbes qui sont libres vers leur extrémité. On voit des échancrures en angle assez prononcées sur les barbes internes des quatre premières rémiges, et des échancrures semblables sur la deuxième jusqu'à la cinquième des rémiges primaires. La queue est courte et un peu arrondie à l'extrémité. Le tarse est couvert de tous côtés d'un duvet assez épais, qui se prolonge aussi sur le dessus des doigts jusque vers leur dernière phalange; les plumes cependant qui composent le duvet des doigts, sont souvent assez clair-somées et sujettes à tomber facilement. Les écailles dont les doigts se trouvent revêtus sont un peu granuleuses, et on voit sur le dessus de l'extrémité de chaque doigt, trois plaques plus larges que longues. Le doigt interne est plus court d'une ligne que le doigt du milieu et le pouce est plus court mais plus vigoureux que le doigt externe. Les doigts ressemblent du reste, par leur force et leur proportions relatives, à ceux de l'*Otus asio*, et les ongles ne présentent non plus aucune différence marquée ni par leur force ni par leur conformation; ils sont de couleur jaunâtre, tirant plus ou moins fortement sur le brun couleur de corne. Le bec offre la même forme que celui de l'*Otus asio*; il est cependant un peu plus vigoureux, moins comprimé et d'un brun foncé, mais non pas d'un jaunâtre clair en dessus et à l'extrémité comme dans l'*Asio*. Les narines sont comme d'ordinaire orbiculaires et assez rapprochées du sommet du bec. Le disque facial est passablement large, et les aigrettes sont aussi développées que dans l'*Asio*. L'orifice externe des oreilles est, dans les individus montés, en forme d'ovale, dont le diamètre perpendiculaire est environ de deux lignes et demie à trois lignes. La structure et la disposition du plumage ne présente rien de particulier. La teinte dominante de ce plumage est un roux de rouille pâle et bigarré de brun-noirâtre; teinte qui se présente soit sous la forme de taches longitudinales passablement prononcées, soit sous celle de nombreuses raies transversales ondulées, le plus souvent

très-fines et serrées, mais disposées de manière qu'elles laissent souvent entre elles des espaces en forme de bandes transversales claires. Ces bandes sont plus sensibles sur les parties postérieures du corps que sur les parties antérieures; on en compte environ huit sur les plumes de la queue et autant sur les grandes rémiges, où elles sont cependant beaucoup plus apparentes que sur les autres parties, parce qu'elles n'y sont que rarement bigarrées d'une teinte foncée. La teinte du fond des barbes externes des scapulaires extérieures est assez claire. On remarque, sur le dessus de l'oiseau, entre le cou et le dos, un collier clair assez large, qui se prolonge sur les côtés du cou pour se réunir aux plumes écailleuses encadrant le disque facial. Ces plumes écailleuses sont marquées de taches noirâtres assez prononcées. Les plumes du disque facial au contraire sont ondulées de fines raies brunes, leur teinte du fond est sale et elle tire plus ou moins sur le brun grisâtre. Les plumes des côtés du sommet de la tête et les barbes internes des grandes plumes des aigrettes tirant plus ou moins sur le blanchâtre, cette teinte forme de chaque côté de la tête une raie assez sensible, qui se prolonge depuis la base du bec, au dessus des yeux, jusque sur les aigrettes dont elle occupe le bord antérieur jusqu'à leur extrémité. Les plumes des tarses sont d'un blanc grisâtre tirant plus ou moins sur le brun jaunâtre, et ornées de petites taches brunes, qui se perdent plus ou moins complètement vers les parties inférieures du tarse. Les rémiges sont plus pâles sur leur partie inférieure et elles y tirent sur le grisâtre. Les grandes couvertures inférieures des ailes sont d'un brun foncé; les autres sont blanchâtres vers le dedans de l'aile, et d'un brun jaunâtre bigarré de brun foncé vers le bord de l'aile.

Les six individus que nous avons examinés de cette espèce, tant mâles que femelles, se ressemblent parfaitement sous le rapport de la disposition de leurs teintes; les nuances des teintes mêmes, quoique tantôt un peu plus pâles, tantôt un peu plus foncées, ne présentent aucune différence sensible.

2.) LE HIBOU PETIT-DUC DU JAPON. — OTUS SCOPS JAPONICUS. Pl. 9. — Ce hibou est tellement voisin du petit-duc d'Europe, qu'il n'en paraît former qu'une variété locale. Il suffira par conséquent, pour se faire une idée complète de cet oiseau, d'en indiquer les traits distinctifs et de le comparer aux différentes races ou variétés observées jusqu'à présent dans l'espèce dont nous parlons. La première de ces races est celle qui habite l'Europe. Ses ailes sont longues d'environ six pouces; elle a les tarses emplumés jusqu'à la base de la deuxième phalange du doigt du milieu. La deuxième rémige est plus longue que la quatrième, et la première rémige est le plus souvent aussi longue que la cinquième. Dans les teintes claires du plumage, c'est le blanchâtre et le roux de rouille pâle qui dominant. — L'Afrique produit une autre variété qui a été décrite par Swainson, *Birds of Western Africa*, I, p. 127, sous le nom de *Scops senegalensis* (1). Cette variété qui habite aussi le Cap et que nous désignerons sous l'épithète d'*africana*, présente les marques distinctives suivantes: Taille un peu moins forte que dans la race européenne; ailes longues d'environ cinq

(1) Nous avons constaté dans notre Revue critique, p. 39, que nous n'avons pu retrouver sur nos individus d'Afrique les caractères de cette variété tels qu'ils ont été indiqués par Swainson. C'est une erreur qui tient à une confusion apportée dans les étiquettes des différents individus de notre collection.

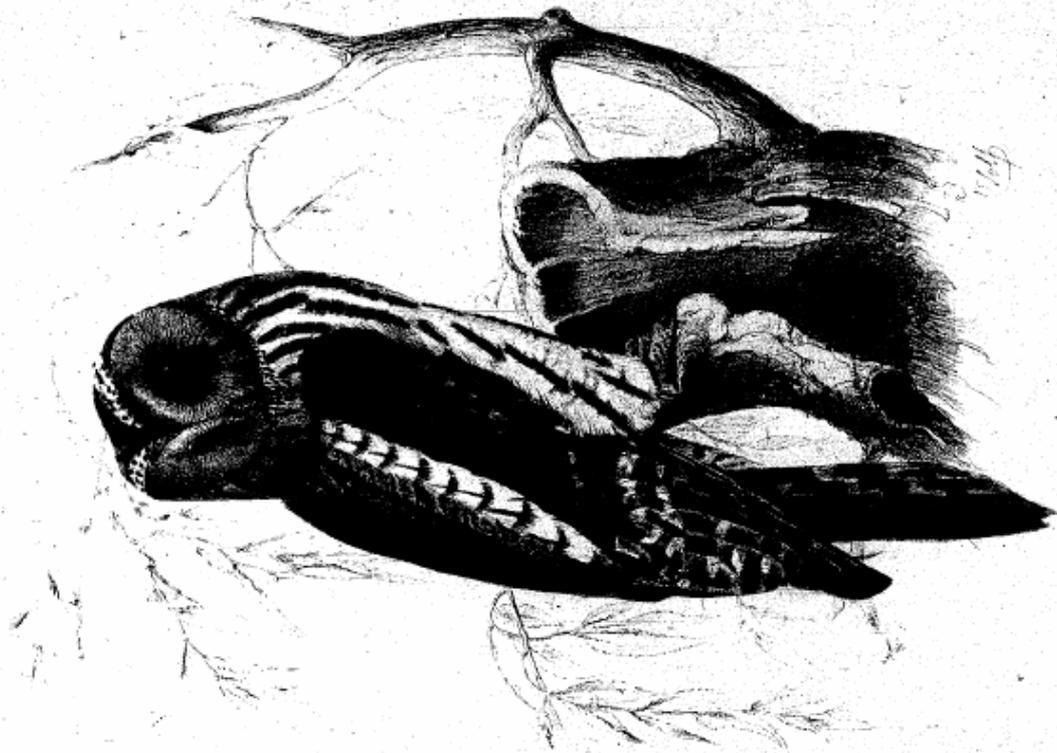


pouces; tarsi emplumés comme dans la race d'Europe; deuxième rémige, égalant à peu près en longueur la cinquième; première rémige, guère plus longue que la huitième; teintes plus sombres et tirant nullement sur le roux. — La troisième variété à la quelle nous avons donné l'épithète de *japonica*, se distingue au premier abord des deux autres par des tarsi emplumés seulement jusqu'à la base du pouce, et par les teintes de son plumage tirant fortement sur le roux de rouille assez vif. Elle a les ailes longues de cinq pouces et trois quarts; la deuxième rémige est un peu plus courte que la quatrième, et la première égale en longueur la septième. Du reste, cette variété est, ainsi que celle de l'Afrique, parfaitement semblable à la race d'Europe, tant par son organisation que par les proportions de ses parties.

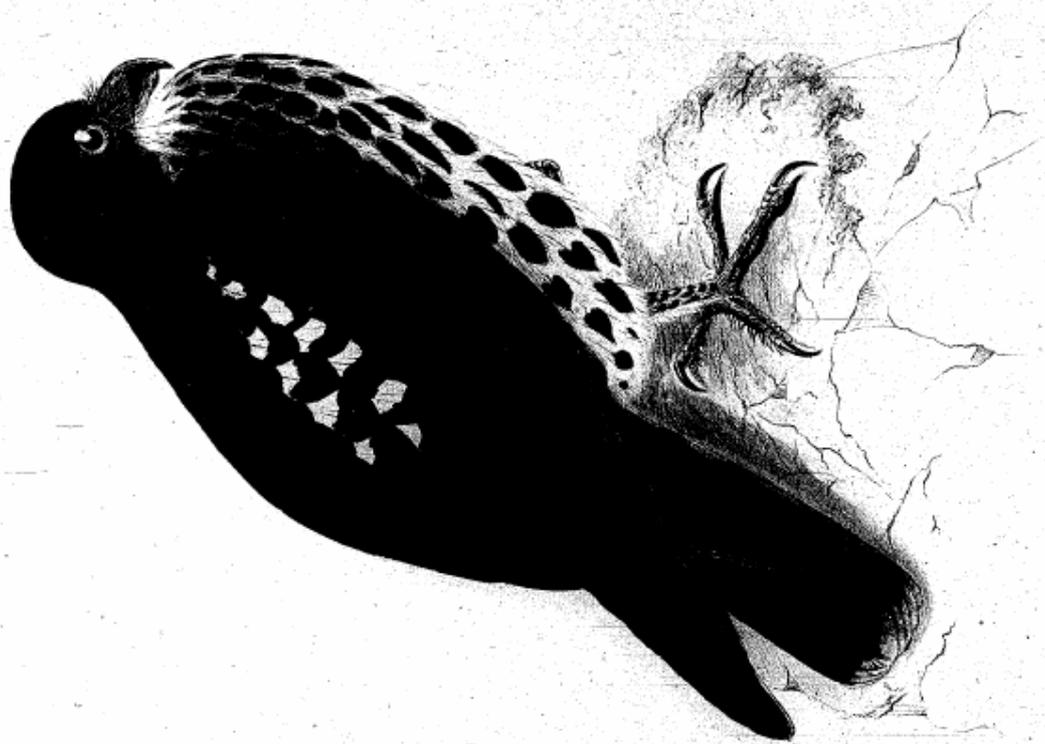
LES CHOUETTES. STRIX.

1.) LA CHOUETTE HIRSUTE DU JAPON. *STRIX HIRSUTA JAPONICA*. La Chouette désignée sous l'épithète d'hirsute, se rapproche des oiseaux de proie diurnes, non seulement par la texture serrée de son plumage, par son disque facial extrêmement petit et la petitesse de l'orifice des oreilles, mais aussi par l'ensemble de sa physionomie; elle offre enfin un caractère tout à fait particulier, savoir, que ses doigts sont armés de longues soies clair-semées et minces, mais tellement raides qu'elles ressemblent au toucher à des épines. Cette chouette a été décrite et figurée, dans les *Planches coloriées* 289, d'après un individu recueilli à Ceylon par Leschenault. Nous en possédons aussi un individu tué au Bengale par Mr. Dussumier, et quelques autres provenant du voyage de Mr. Diard à Bornéo. Les voyageurs hollandais, enfin, qui ont visité le Japon, ont rapporté de cet empire des chouettes hirsutes, dont les ailes sont un peu plus longues et dont les rémiges offrent des proportions différentes, mais qui sont du reste tellement semblables à celles tués à Bornéo et au Bengale, qu'on ne leur trouve pas la moindre différence dans l'organisation ou dans les proportions des diverses parties, ni dans les nuances des teintes ou leur distribution. Il est par conséquent nécessaire d'établir deux variétés dans cette espèce qui ne se distinguent cependant que par les caractères suivants. 1.) *Strix hirsuta* du Bengale et de Bornéo; quatrième rémige à peine plus longue que la troisième et la cinquième, qui sont à peu près d'égale longueur; ailes de sept pouces et un quart à sept pouces et trois quarts. 2.) *Strix hirsuta japonica*; troisième et quatrième rémiges d'égale longueur; cinquième beaucoup plus courte, et égalant à peu près la deuxième; ailes d'environ huit pouces et un quart.

La description suivante se rapporte à l'une et l'autre des variétés que nous venons d'indiquer. Longueur totale, de dix pouces et demi à onze pouces. Queue de quatre pouces et un quart à quatre pouces et demi. Les tarsi sont hauts d'un pouce et d'une ou de deux lignes. Le doigt du milieu est long d'environ un pouce. Le bec est court mais vigoureux et fortement crochu, d'un brun noirâtre, mais jaune vers l'extrémité et sur le dessus. La mandibule inférieure offre par devant une légère échancrure. Les narines, en forme d'ovale très-allongé et un peu obliquement disposé, s'ouvrent vers le haut sur le bord antérieur de la cire. Les tarsi sont peu élevés et couverts de tous côtés jusque vers la base des doigts, de petites plu-



STRIX FUSCESCENS.



STRIX HIRSHUTA JAPONICA.

mes, molles sur le devant du tarse, plus courtes, plus clair-semées et entremêlées de plumes en soies sur la face postérieure du tarse. Les doigts sont assez développés, mais non pas très-vigoureux; ils sont couverts en dessus d'une peau lisse, de laquelle sortent des soies longues et extrêmement raides, mais minces, clair-semées, et plus prononcées sur le pouce, sur le bord externe du doigt externe et sur le bord interne du doigt interne, que sur les autres parties des doigts; on voit, en dessus de chacun des doigts, vers leur extrémité, trois plaques; la face inférieure des doigts est garnie de tubercules et d'une peau très-rude. Le pouce se trouve articulé presque sur le même plan que les autres doigts; il est de moitié plus court que le doigt du milieu. Le doigt interne, de la même longueur que l'externe, est plus court d'environ deux lignes et demie que le doigt du milieu. Les ongles sont de grandeur moyenne, peu vigoureux, mais assez crochus et pointus, excavés en dessous, d'un jaunâtre couleur de corne, qui passe au brun noirâtre vers l'extrémité des ongles; celui du milieu a comme d'ordinaire son bord interne évasé. Les quatre premières rémiges sont pourvues à leur barbe interne, d'une échancrure très-sensible, et on observe de semblables échancrures sur les barbes externes de la deuxième jusqu'à la cinquième des rémiges primaires; l'échancrure de la cinquième rémige est cependant beaucoup moins sensible dans la race du Japon que dans celle qui habite le Bengale et Bornéo. On voit des dentelures sur les bords externes des quatre premières rémiges, mais ces dentelures sont peu profondes et plus sensibles sur la première rémige que sur les suivantes. La queue, tant soit peu échancrée au milieu, est un peu arrondie vers les côtés, vu que la paire extérieure des pennes est un peu plus courte que la deuxième paire, et que les paires suivantes diminuent de rebord en longueur. Il n'existe point, à proprement parler, de disque facial complet et la région de l'oreille n'occupe guère un espace plus large que dans la plupart des autres oiseaux; les yeux cependant sont dirigés en avant comme dans les autres oiseaux de proie nocturnes, et la région du frein est recouverte de plumes effilées qui, disposées en rayons, recouvrent vers le haut toute la cire et la base du bec, tandis qu'elles se réunissent vers le derrière aux plumes de la région des oreilles. Les yeux de cette espèce sont assez volumineux par rapport à la petitesse de sa tête et sa taille en général. L'orifice externe de l'oreille n'offre qu'une ligne et demie de diamètre. Les teintes du plumage de cette chouette ne paraissent pas présenter de différences suivant l'âge ou le sexe ou même suivant les localités qu'elle habite. La teinte dominante est un brun passablement foncé, offrant quelquefois un lustre d'un roux jaunâtre, tirant le plus souvent au grisâtre sur la tête, et passant au brun-rouge sur le dessous du corps. La gorge et les couvertures inférieures de la queue sont blanchâtres; et cette teinte forme aussi, à proprement parler, la couleur du fond des autres parties inférieures de l'oiseau, mais elle y est en grande partie, et notamment sur le devant du cou et le jabot, recouverte par la teinte foncée qui y forme des taches très-larges, ovales ou en forme de cœur ou de larmes. Les rémiges sont ornées de bandes transversales d'une teinte à peine plus claire que celle du fond, mais ces bandes passent au blanc sur les barbes internes des rémiges postérieures du second ordre et sur les scapulaires; elles ne sont cependant guère visibles que lorsque le plumage a été dérangé. On observe par fois aussi quelques taches plus claires que la teinte du fond sur les barbes externes de la troisième, la cin-

quième ou sixième des rémiges primaires. La queue, plus claire à l'extrémité que sur les autres parties, est ornée en dessus de cinq bandes foncées. La face inférieure des ailes offre une teinte brunâtre, variée de blanc jaunâtre sur les couvertures inférieures.

2.) LA CHOUETTE MACROURE DU JAPON. *STRIX RUFESCENS*. Pl. X, figure du mâle, réduite à la moitié de la grandeur naturelle. — Les voyageurs hollandais qui ont exploré le Japon ont rapporté de ce pays une chouette parfaitement semblable par son organisation à la chouette macroure d'Europe, *Strix uralensis*, Pallas, mais qui s'en distingue constamment par sa taille moins forte, ainsi que par ses teintes tirant fortement sur le brun-roux couleur de rouille.

Cette chouette offre les dimensions suivantes. Longueur totale, d'environ dix-huit pouces. Ailes du mâle, de onze pouces et demi; de la femelle, de douze pouces et un quart. Queue de huit pouces à huit pouces et demi. Doigt du milieu, sans l'ongle, mesuré depuis le point de réunion avec le doigt interne, à peu près un pouce. Le bec de cette chouette offre absolument la même forme que celui de la chouette macroure d'Europe, et il est également jaunâtre de couleur. Les narines, en forme d'ovale très-allongé et obliquement disposé, s'ouvrent vers le haut sur le bord antérieur de la cire. Les yeux ne sont pas très-volumineux pour la taille de l'animal. L'ouverture externe des oreilles forme, dans les individus empaillés, une fente d'environ dix lignes de longueur. Les tarsi sont couverts de tous côtés de plumes très-serrées, qui s'avancent aussi sur les dessus des doigts recouvrant même en grande partie les trois plaques dont l'extrémité des trois doigts se trouve pourvue. Le doigt interne est plus court de deux lignes que celui du milieu, et l'externe est de deux lignes plus court que l'interne; le pouce enfin est encore plus court que l'externe. La plante des pieds est garnie d'aspérités très-fines, et les doigts offrent à leur extrémité, en bas, un tubercule très-développé. Les ongles sont assez longs, mais grêles et ils offrent une courbure assez douce; leur face inférieure excavée est très-étroite; l'ongle du doigt du milieu a comme d'ordinaire son bord intérieur évasé; ils sont, en général, d'un brun couleur de corne plus ou moins foncé et passant au jaunâtre vers la base des ongles. Les ailes ne paraissent recouvrir, lorsqu'elles sont pliées, que la moitié antérieure de la queue. La cinquième rémige est ordinairement la plus longue de toutes, quoiqu'elle ne dépasse que de très-peu l'extrémité de la quatrième; la sixième, qui est un peu plus longue que la troisième, est plus courte d'environ cinq lignes que la cinquième; la deuxième est un peu plus courte que la septième, et la première n'atteint que peu au delà de l'extrémité de la première des rémiges secondaires. Les cinq premières rémiges ont leur bord extérieur dentelé; mais ces dentelures, assez profondes sur la première rémige, le sont moins sur la deuxième, et peu sensibles sur les trois suivantes. On remarque en outre, sur les bords extérieurs de la deuxième jusqu'à la cinquième des rémiges primaires, des échancrures assez sensibles; et les quatre premières rémiges ont aussi leur bord interne fortement échancré. La queue est assez longue et étagée, absolument de la même manière que dans la chouette macroure de l'Europe; c'est à dire, que les pennes externes sont plus courtes de plus de deux pouces que les internes, et que la distance comprise entre les extrémités de ces pennes est

beaucoup moins considérable dans les pennés externes que dans celles du milieu. La texture et la disposition du plumage est absolument la même que dans la chouette macrouré de l'Europe. Il en est de même de la disposition des teintes du plumage en général, laquelle offre cependant les modifications suivantes. Les teintes en général, notamment celles des parties supérieures, tirent fortement sur le brun-roux couleur de rouille sale, les taches foncées du dessus de la tête et des parties postérieures du cou sont plus larges, il en est de même de celles qui ornent les parties inférieures de l'oiseau et qui sont souvent entrecoupées par de fines raies ondulées d'un brun pâle; le haut de l'aile, offrant peu de taches, est souvent d'un brun uniforme; les plumes des jambes sont variées de taches brunes; la queue n'est pas ornée d'une bande blanchâtre à l'extrémité, et les bandes de la queue sont un peu plus étroites et presque toujours assez irrégulières, et incomplètes sur la paire mitoyenne des pennes.

Des quatre mâles que nous avons examinés de cette chouette, trois sont absolument semblables à celui dont nous avons donné la figure; le quatrième offre des teintes un peu plus foncées. La seule femelle au contraire dont nous possédons la dépouille, est remarquable par ses teintes très-foncées. Les plumes du disque facial tirent sur le brun noirâtre, celles des pieds sont également d'un brun très-foncé; les couvertures inférieures de la queue sont brunes et pourvues sur le bord de leurs barbes, de taches blanches beaucoup plus petites que d'ordinaire. La teinte claire des parties inférieures est un brun roux jaunâtre sale; les parties supérieures enfin tirent plus fortement sur le roux que d'ordinaire, et les taches claires dont elles sont ornées sont le plus souvent très-étroites et peu apparentes; il en est de même des bandes de la queue, dont on ne voit guère que les traces sur les pennes mitoyennes.

LES PERCHEURS.

LES CHÉLIDONS.

LES HIRONDELLES. HIRUNDO.

1.) L'HIRONDELLE DE CHEMINÉE COMMUNE. *HIRUNDO RUSTICA*. Les hirondelles de cheminée communes observées par nos voyageurs au Japon et à l'île de Java sont parfaitement identiques et tellement semblables à celles qui habitent l'Europe, que nous n'avons pu trouver des caractères suffisants, pour les considérer comme appartenant à une race diverse ou à une simple variété locale. Ces oiseaux offrent absolument la même taille, les mêmes dimensions relatives de leurs parties, les mêmes formes et la même distribution des teintes; plusieurs individus, tant de ceux tués au Japon que de ceux pris à Java, ne présentent même pas la plus légère différence avec ceux de l'Europe; d'autres au contraire s'en éloignent par certaines marques que nous n'avons pas encore observées parmi les individus de l'Europe; ces marques cependant sont peu sensibles, et se bornent à la forme du bec, qui est tant soit peu plus